



Ce dispositif est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »

# PREPAS SPORTS

## CRITERES D'ADMISSION

### PRÉAMBULE

Le dispositif PREPAS SPORTS concerne à minima 24 jeunes par an de 16 à 25 ans, tous en situation de NEET (ni en stage, ni en emploi, ni en formation) et en situation d'exclusion et de rupture, sur deux sessions.

Il donne accès à de nouvelles compétences et à des formations qualifiantes avec comme média le SPORT. Une individualisation du « parcours vers l'autonomie » est proposée à chaque candidat NEET.

Plusieurs critères d'admission sont définis ci-dessous pour déterminer si un candidat NEET est éligible à candidater à son entrée dans le dispositif PREPAS SPORTS.

### CRITERES D'ADMISSION

- Le jeune doit être NEET, soit ni étudiant, ni employé, ni stagiaire.
- Etre âgé de 16 à 25 ans, public mixte
- La libre adhésion de la part du jeune candidat NEET.
- Son appétence pour le sport.
- Etre disponible pendant les 5 mois du dispositif PREPAS SPORTS et le Suivi Individualisé d'une durée variable (rdv tous les 15 jours) post PREPAS SPORTS.
- Dans le cas où la situation du candidat NEET nécessite un soutien thérapeutique, il est impératif que la démarche soit enclenchée avant l'entrée en formation et poursuivie assidûment durant la formation.
- Pas ou peu de diplômes, le jeune est en situation de rupture dans son parcours d'insertion
- Inscription sur prescription de la Mission Locale, des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse/ SPIP et/ou des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (et des services habilités)...
- Nous pouvons aussi accueillir dans le dispositif les jeunes NEET avec une RQTH/ ou une reconnaissance MDPH.

★ POUR UNE GARANTIE EUROPÉENNE POUR LA JEUNESSE AVEC L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES ★



- Il est impératif pour les jeunes ayant un suivi judiciaire de le signaler lors de leur candidature.
- PREPAS SPORTS n'est pas habilité à accueillir les jeunes ayant une psychopathologie décompensée et/ou avérée.
- PREPAS SPORTS n'est pas habilité à accueillir les jeunes auteurs de violences sexuelles.

<b>PROCEDURE ADMISSION</b>	
<b>CANDIDATURE</b>	<p>Prise de connaissance des documents suivants : Plaquette de présentation et Fiche de candidature.</p> <p>Le candidat via son prescripteur devra transmettre le formulaire de candidature, dument rempli, au plus tard 2 semaines avant le début de la session sur laquelle il postule par mail : <a href="mailto:c.morda@stade-bordelais-asptt.com">c.morda@stade-bordelais-asptt.com</a></p>
<b>ENTRETIEN</b>	<p>Un premier entretien est convenu avec le candidat. L'équipe y est représentée par deux éducatrices spécialisées, deux éducateurs sportifs et la responsable de « PREPAS SPORTS ». Le candidat est invité à faire part de ses projets professionnels et personnels et de ses attentes.</p> <p>Lors de cet entretien, l'équipe évalue d'une part la pertinence de son admission sur le dispositif (projet professionnel et personnel, pré requis à l'admissibilité) et le désir de mobilisation du jeune.</p>
<b>DECISION D'ADMISSION</b>	<p>L'équipe statue sur les candidatures et informe le jeune mais également les prescripteurs. Un livret individuel de formation est remis au jeune ainsi qu'un dossier d'inscription et les informations concernant la session qu'il intégrera.</p> <p>Documents à compléter et à apporter le 1er jour de formation: Tous les documents inscrits sur la liste des pièces à fournir / Contrat d'engagement / Fiche d'inscription (en lien avec l'IEJ/FSE) / Fiche de renseignement détaillée (parcours, en lien avec FSE) / Autorisations parentales (si le jeune est mineur)....</p>
<b>ENTREE EN FORMATION</b>	<p>Le dossier d'admission devra être remis, complet, avant le jour de l'entrée en formation.</p> <p>La date d'entrée en formation correspond au premier jour de la session.</p> <p>Des admissions sont possibles après cette date uniquement en cas de désistement d'un ou plusieurs candidat(s) durant le premier mois de formation. Au-delà le candidat devra postuler sur la session suivante (2 sessions par année civile).</p>

★ POUR UNE GARANTIE EUROPÉENNE POUR LA JEUNESSE AVEC L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES ★